

**UCPa**  
SPORT ACCESS

# PROTOCOLE DE SÉCURITÉ SANITAIRE

DOCUMENT À DESTINATION DES PUBLICS

**ASSOCIATION UCPA SPORT LOISIRS**  
CENTRE AQUA HAUTS-DE-SEINE  
119 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE  
92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE

CONTACT  
FABRICE ROLLAND  
Directeur  
Tél. 01 40 85 81 28  
[aqua92@ucpa.asso.fr](mailto:aqua92@ucpa.asso.fr)

Dernière mise à jour : Mardi 15 Septembre 2020

**ÉQUIPEMENT SPORTIF AQUA-HAUTS-DE-SEINE  
PROPRIÉTÉ DU DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**

**Informations juridiques**

**Déclaration d'ouverture**  
d'un Établissement Recevant du Public  
Classé en 5<sup>ème</sup> catégorie  
Type ERP : X

**Adresse**

CENTRE AQUA HAUTS-DE-SEINE  
119 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE  
92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE

N° TVA intracommunautaire : FR18 808 022 321  
N° SIRET : 808 022 321 00232  
Activité principale exercée (APE) : 9319Z  
Numéro de déclaration préfectorale : W751226628

**Exploitant**

ASSOCIATION UCPA SPORT LOISIRS  
21-37 rue de Stalingrad – CS-30517  
94741 ARCUEIL CEDEX

**Mentions légales :**

UCPA SPORT LOISIRS - Association loi 1901 à but non lucratif. L'UCPA est agréée par les pouvoirs publics, entreprise solidaire, association de jeunesse et d'éducation populaire, fédération sportive et partenaire de l'éducation nationale - Siret : 808 022 321 00349 - APE : 9319Z - Garantie responsabilité civile professionnelle : ALLIANZ IARD, 87 rue de Richelieu 75002 Paris - Coordonnées bancaires : Crédit Coopératif 42559 0005 4102 0037815 87 - Siège Social : 21 rue de Stalingrad - CS 30517 - 94741 ARCUEIL CEDEX - Tél. : 01 45 87 45 87 - Fax : 01 45 87 45 88 - Site web : [www.ucpa.com](http://www.ucpa.com)

**Agréments et autorisations :**

N° FFE 9312001  
Agrément sport FNDS n° 935090  
N° établissement sportif DDCS ET000100

## Sommaire

Préambule.....	4
Consignes d'accès et recommandations particulières.....	4
Accès à l'établissement.....	4
Les espaces disponibles .....	4
Amplitude horaire des activités .....	4
Horaires de la borne d'accueil et standard téléphonique .....	4
Les gestes barrières.....	5
Rappel des gestes barrières .....	5
Les consignes et aménagements adaptés à l'équipement .....	5
Le matériel de plongée .....	6
Protocole de distribution/restitution/désinfection du matériel de plongée :.....	6
La procédure de désinfection du matériel :.....	6
Votre matériel de plongée :.....	6
Votre vigilance et contribution sur l'organisation .....	6
Participer et optimiser le protocole.....	6
Les recommandations de la filière plongée .....	7
Risques médicaux.....	7
Certificat médical d'absence de contre-indication .....	7
Mesures barrières et contenus de formation plongée.....	7
Le document « PROTOCOLE DE SÉCURITÉ SANITAIRE » .....	7
Mise à jour le 6 septembre 2020 .....	7
Sources et documents officiels .....	7
Autres documents.....	7
Toute l'équipe du centre Aqua Hauts-de-Seine vous remercie.....	7

## Préambule

L'équipe du centre Aqua Hauts-de-Seine sera heureuse de vous accueillir à partir du 7 septembre pour une nouvelle saison.

Toute l'équipe s'est mobilisée pour rendre possible la réouverture de l'équipement en poste confinement dès le 25 juin afin de vous offrir la possibilité de profiter des installations sportives pour pratiquer vos activités subaquatiques.

Dans ce contexte particulier et conformément aux obligations qui s'appliquent encore actuellement, nous avons adapté et réactualisé le fonctionnement de l'établissement pour une réouverture le 7 septembre dans les meilleures conditions possibles d'utilisation et de précaution pour votre sécurité, suivant les directives et documents officiels des autorités réactualisés le 2 septembre 2020.

## Consignes d'accès et recommandations particulières

### Accès à l'établissement

Conformément aux dispositions sanitaires actuelles l'espace détente reste fermé au public afin de garantir une FMI (Fréquentation Maximum Instantané) globale de 80% sur l'ensemble de l'équipement. Seule la borne d'accueil est accessible aux visiteurs sur les horaires d'ouverture au public pour des renseignements, réservations ou démarches administratives auprès de nos services. L'accès aux installations sportives est exclusivement réservé aux participants inscrits sur une activité.

- **L'établissement est accessible 20 à 30 minutes maximum avant l'horaire de l'activité.**

L'accès aux installations et les horaires sont aménagés pour mettre en œuvre le principe d'une « *marche en avant* » afin de garantir la distanciation physique et permettre un nettoyage et une désinfection des espaces et zones de circulation après chaque utilisation.

### Les espaces disponibles

#### Sont ouverts au public :

- Accueil
- Parcours vestiaire
- Le bassin de plongée

#### Sont fermés au public :

- Clubhouse
- Salles de cours (*sauf dispositif du pôle formation*)
- Sanitaires bâtiment A

### Amplitude horaire des activités

- **Du lundi au vendredi \***  
De 10H00 à 23H30
- **Samedi et dimanche**  
De 8H00 à 23H00
- **\* Fermé au public le mercredi matin**  
*Sauf dispositifs de la Direction des Actions Sportives  
du Département des Hauts-de-Seine*

### Horaires de la borne d'accueil et standard téléphonique

- **Lundi, mardi, jeudi et vendredi \***  
De 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00
- **Samedi et dimanche**  
De 9H00 à 12H00 et de 13H00 à 16H00
- **\* Fermé le mercredi**

## Les gestes barrières

### Rappel des gestes barrières

Face aux infections respiratoires, des gestes simples permettent de préserver votre santé et celle de votre entourage en limitant la transmission du virus :

- ✓ Lavez-vous les mains très régulièrement (avec de l'eau et du savon, ou du gel hydro-alcoolique)
- ✓ Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
- ✓ Restez toujours à plus d'un mètre les uns des autres
- ✓ Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le
- ✓ Saluez sans vous serrer la main, arrêtez les embrassades
- ✓ Evitez de vous toucher le visage en particulier le nez et la bouche
- ✓ Portez un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

### Les consignes et aménagements adaptés à l'équipement

Les consignes d'accès et les aménagements sont adaptés pour votre sécurité et le confort de chaque usager.

- **Masques obligatoires** dès l'entrée et dans tout l'établissement ;
  - . Pour les personnes de plus de 11 ans.
  - . Jusqu'à équipement pour la mise en situation sur l'activité.
- **Gel hydro alcoolique** disponible à votre arrivée et sur votre parcours ;
  - . À l'entrée de l'établissement et des vestiaires
  - . À l'entrée de la zone de distribution du matériel
- **Parcours usagers** adapté sous forme de "marche en avant"
  - . De l'entrée principale à la sortie en rez-de-chaussée.
  - . Accès à l'établissement 20 à 30' maximum avant l'horaire d'activité
  - . Accès au parcours vestiaire 15 à 20' maximum avant l'horaire d'activité
  - . Chaque étape du parcours est matérialisée par une entrée et son protocole.
  - . Principe général : Vous progressez si l'emplacement qui vous précède est disponible.
- **Déchaussage obligatoire** avant d'entrer dans les vestiaires
- **Passage en cabine obligatoire** pour se changer ;
  - . Le hall vestiaire côté bassin (zone humide) est accessible exclusivement en tenue de bain.
- **Les casiers de vestiaire** sont disponibles avec organisation de distanciation.
- **Marquage au sol** pour vous aider à respecter la distanciation physique
  - . Sur les zones d'attente de chaque étape du parcours
  - . Sur les assises du hall bassin
- **Douche savonnée obligatoire** avant l'accès au hall bassin ;
  - . Le hall bassin est accessible uniquement après une douche savonnée.
- **Sèche-cheveux et sèche-mains** soufflant condamnés
- **Espace de convivialité** (le clubhouse) reste fermé au public.
- **Délai de sortie** de 30' maximum (sortie de l'établissement).
  - . 30 minutes maximum pour rejoindre la sortie de l'établissement à partir de l'horaire de fin d'activité. Le respect de ce délai est indispensable pour nous permettre d'assurer les protocoles de nettoyage/désinfection entre chaque session d'activité.

**Attention** ; sur les accès en dehors des horaires de fonctionnement de la borne d'accueil, le centre Aqua Hauts-de-Seine n'est pas en mesure de garantir un accès échelonné sur la durée d'un créneau. Au-delà de 30 minutes de retard l'équipement n'est plus accessible. Merci de votre compréhension.

## Le matériel de plongée

### *Protocole de distribution/restitution/désinfection du matériel de plongée :*

Les opérations de reconditionnement du parc matériel de l'établissement sont réalisées exclusivement en présence et sous contrôle d'un personnel UCPA.

Le temps de mise en œuvre du protocole de distribution/restitution/désinfection du matériel de plongée fait parti intégrante de la durée de votre activité. Depuis de nombreuses années la direction du centre Aqua Hauts-de-Seine s'est efforcée d'améliorer l'organisation du protocole de distribution/restitution/désinfection pour garantir aux usagers un temps de plongée de 40 minutes.

La désinfection du matériel de plongée à votre disposition sur l'équipement Aqua Hauts-de-Seine est rigoureusement garantie à la norme EN14476 entre chaque utilisation.

### *La procédure de désinfection du matériel :*

La mise en œuvre de la procédure de désinfection du matériel est assurée par un personnel UCPA :

**Le petit matériel ;** (À disposition des cours UCPA uniquement : Masques, palmes, tubas, instruments)

- Réceptionnés dans des bacs spécifiques pour trempage 10' minimum ; solution SeptiOne 0,5%.
- Reconditionnement pour stockage et séchage.

**Les gilets stabilisateurs ;**

- Sont réceptionnés et rangés sur leurs portants par unité de stockage.
- Désinfection intérieur par pulvérisation OksyBio100-EcoSterix (sans rinçage) - Norme EN 14476.

**Les détendeurs ;**

- Réceptionnés sur les portants des bacs pour trempage 10' minimum ; solution SeptiOne 0,5%.
- Désinfection par pulvérisation OksyBio100-EcoSterix EN 14476 (1er et 2ème étage).

Malgré des contraintes supplémentaires liées à la prévention sanitaire de rigueur, le protocole en place n'excède pas 10 à 15 minutes maximum quelque soit l'effectif, à condition de bien respecter les consignes et de faire preuve d'un peu d'organisation et de discipline.

### *Votre matériel de plongée :*

Dans la mesure de sa conformité aux normes en vigueur et du respect des normes d'hygiène de l'établissement, les usagers sont autorisés à utiliser leur matériel de plongée personnel préalablement rincé. (Sauf réserve d'air comprimé).

- Désinfection de votre matériel personnel avant d'entrer dans l'eau

## Votre vigilance et contribution sur l'organisation

### *Participer et optimiser le protocole*

**Afin de nous aider à optimiser le protocole nous vous demandons :**

- D'informer à l'avance vos élèves, vos adhérents, du protocole et son fonctionnement.
- D'anticiper (autant que possible) les formalités pour compléter la fiche de sécurité du groupe.
- De commencer par vos briefings d'organisation, de déroulement et de contenu de séance.
- De ne pas encombrer inutilement la zone de stockage matériel.
- D'attendre l'autorisation du moniteur UCPA pour l'accès à la zone matériel.
- De bien suivre les consignes et de respecter l'organisation en place.
- De commencer votre procédure de remontée dès le signal.
- De respecter les zones d'accès et de sortie du plan d'eau.
- De créer/dégrader vos scaphandres autonomes uniquement sur la plage à votre disposition.
- De commencer en priorité par restituer le matériel avant de faire vos débriefings.
- De vous organiser pour respecter la circulation afin de marquer la distanciation.

C'est avec un peu d'anticipation et de rigueur que vous pouvez nous aider à optimiser le temps, ce temps optimisé il est pour vous, pour votre confort et pour votre plaisir !

## Les recommandations de la filière plongée

### Risques médicaux

La maladie Covid-19 peut se caractériser par une atteinte des poumons, du cœur, des reins, du système nerveux. La présence d'éventuelles séquelles respiratoires, cardiaques, rénales ou neurologiques peuvent créer les conditions d'apparition d'un accident de plongée (œdème pulmonaire, accident de décompression, surpression pulmonaire ou pneumothorax).

### Certificat médical d'absence de contre-indication

Un contrôle médical s'impose avec l'obtention d'un nouveau certificat médical d'absence de contre-indication à la plongée pour toute personne ayant été malades du virus avec des symptômes ou non, ou présentant un test de recherche d'anticorps circulants positifs.

### Mesures barrières et contenus de formation plongée

Ces consignes s'appliquent aux à toutes typologies de public ;

- Pas de gonflage du gilet stabilisateur à la bouche, uniquement avec le Direct System.
- Les exercices de panne d'air sont réalisés exclusivement sur Octopus, plus aucun exercice de simulation sur l'embout principal.
- Pour les baptêmes : un détenteur par élève, aucun partage de tubas/détendeurs.
- Apnée : attention à la sortie de l'eau avec "ventilation active", s'éloigner des autres apnéistes (au moins 1,5 m)

## Le document « PROTOCOLE DE SÉCURITÉ SANITAIRE »

Le document « **PROTOCOLE DE SÉCURITÉ SANITAIRE** » du centre de plongée Aqua Hauts-de-Seine est un document à destination de l'ensemble des publics de l'établissement et peut faire l'objet de mises à jour et de modifications régulières suivant l'évolution des obligations sanitaires. Il est extrait du document « **PLAN DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ SANITAIRE** » à destination des autorités.

### Mise à jour le 6 septembre 2020

Conformément aux dernières recommandations des autorités du 2 septembre 2020 ;

### Sources et documents officiels

- Les documents officiels du Ministère chargé des Sports réactualisés le 2 septembre 2020 ;
  - **GUIDE DE RECOMMANDATIONS DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**
  - **GUIDE DE RECOMMANDATIONS DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, SITES ET ESPACES DE PRATIQUES SPORTIVES**
  - **GUIDE DE RENTREE SPORTIVE - PROTOCOLE SANITAIRE**
- Les recommandations de l'ARS IDF.
- Les recommandations de la FFESSM.

### Autres documents

- Le Plan d'Organisation des Secours et de la Surveillance ; *Document disponible par voie d'affichage sur l'établissement.*
- [Le règlement intérieur](#)
- [Les Conditions Générales d'Inscription](#)

### Toute l'équipe du centre Aqua Hauts-de-Seine vous remercie

Nous vous remercions par avance de respecter le principe de fonctionnement ainsi que les temps d'accès et de sortie qui conditionnent et garantissent les mesures barrières ainsi que le confort d'utilisation pour l'ensemble des usagers.

Pour se protéger et protéger les autres ; c'est l'affaire de tous !